

Madame la Conseillère d'Etat
Cesla Amarelle
DFJC
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 10 juin 2021

Évolution de la maturité gymnasiale (EMG) – Lettre ouverte

Madame la Conseillère d'Etat,

La consultation interne sur l'EMG bat son plein. La SVMS et l'AVMG participent activement aux travaux de la SSPES et les files dans les établissements ont pour plusieurs d'entre elles déjà commencé d'étudier le projet de nouveau plan d'études cadre (PEC).

Seulement, le calendrier prévu par la CDIP et le DEFR est, ainsi que le relève la SSPES depuis des mois, totalement déraisonnable pour étudier sérieusement la révision proposée du RRM, en particulier dans ses articles les plus décisifs pour l'organisation de l'enseignement (9, 11, 14, 16). Pourtant, l'ensemble des travailleur-ses devraient être amené à participer sereinement aux discussions.

Par ailleurs, les enjeux pour le Canton de Vaud en rapport avec la durée des études sont très importants, de même que pour ce qui concerne la gouvernance (en particulier l'évaluation de la qualité).

Nous avons plusieurs demandes à vous adresser et auxquelles nous vous prions de bien vouloir apporter des réponses diligentes et claires.

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir au sein de la CDIP pour que le calendrier de consultation soit prolongé, quitte à ce que la date de l'entrée en vigueur du nouveau RRM soit retardée d'une année (voire plus). On peut tout à fait admettre la légitimité de discuter de l'évolution de la maturité, mais rien ne presse.

Quoi qu'il advienne du calendrier, nous vous demandons d'y intégrer l'organisation de la consultation des conférences des maître-ses des gymnases sur les questions relatives à la révision du RRM, de la gouvernance et de la durée des études.

Nous vous demandons enfin de nous informer des intentions de l'Etat de Vaud pour se conformer aux dispositions relatives à la durée minimale et à la gouvernance. Il semble évident qu'un véritable plan de développement des gymnases en 4 ans doit être conçu sur une longue durée pour mettre en œuvre l'EMG.

Il conviendra également que soient ouvertes des négociations entre le Département et les syndicats, sur toutes les questions qui ont des conséquences évidentes sur le personnel, ce qui est en particulier le cas de la gouvernance (évaluation de la qualité) mais également de la révision du RGY, qui contient de nombreuses dispositions d'application des lois relatives au personnel (LPERS, LS, LESS). Il ne saurait être question que la révision du RGY qui découlera de l'EMG ne fasse l'objet que d'une simple consultation par écrit. Un calendrier prévisionnel de négociations doit être déterminé dès la prochaine rentrée.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la Conseillère d'Etat, nos meilleures salutations.

Pour SUD-Education

Françoise Emmanuelle Nicolet
Présidente de l'AVMG

Gilles Pierrehumbert
Président de la SVMS

Annexes :

- Lignes directrices du Comité de la SVMS pour l'EMG
- Résolution de l'AG de la AVMG du 1^{er} juin 2021

Copie : SPV, SSP-Enseignement